



Doc. 14669  
22 janvier 2019

## La liberté des médias en tant que condition pour des élections démocratiques

### Amendement<sup>1</sup> n° 7

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans le projet de résolution, paragraphe 10.6, remplacer le mot «propagande» par les mots «propagande indue».

---

1. 2019 - Première partie de session

